

Peut-on séparer pouvoir législatif et exécutif ?

Par **ciobar**, le 19/12/2012 à 14:28

salut a vous, j'ai une dissertation a faire et j'ai besoin de vos avis. Le sujet est : "peut on separer pouvoir legislatif et exécutif ?"

ma problématique: peut on réellement séparer strictement les pouvoirs ?
et voici mon plan.

I) Une séparation possible en théorie: l'indépendance des pouvoirs.

A) La séparation des pouvoirs: le moyen d'évitement de la dérive du pouvoir.

B) La séparation stricte des pouvoirs: le principe d'indépendance des pouvoirs. (ex des USA)

II) Une séparation impossible en pratique: une nécessaire collaboration

A) La séparation souple : des moyens d'actions réciproques. (ex de l'Allemagne)

B) la séparation des pouvoirs: une théorie critiquée. (malberg et einsmann)

Par **Muppet Show**, le 19/12/2012 à 16:41

bonjour,

je pense que vous pouvez reformuler votre problématique autrement...

Par **bulle**, le 19/12/2012 à 21:00

Bonsoir,

[citation]Clobar: ma problématique: peut on réellement séparer strictement les pouvoirs ?
[/citation]

Votre problématique est hors sujet car elle peut laisser penser que vous allez parler du judiciaire. Dans ce type de sujet, le mieux est de partir de la question d'origine et de la développer.

Le plan me semble équilibré et vos parties répondent bien à la problématique.

Par **ciobar**, le **20/12/2012 à 10:55**

Bonjour bulle, merci de votre réponse.

Je tient a dire que j'ai preciser dans mon introduction que je n'allait pas parler du pouvoir judiciaire car il se doit de rester indépendant.

dans ce cas, la problematique est elle bonne ?
merci a vous.

Par **Camille**, le **20/12/2012 à 12:11**

Bonjour,

[citation]Je tient a dire que j'ai preciser dans mon introduction que je n'allait pas parler du pouvoir judiciaire car il se doit de rester indépendant.

dans ce cas, la problematique est elle bonne ? [/citation]

Ben oui, mais si vous écrivez, sans autre précision...

[citation]ma problématique: peut on réellement séparer strictement [s]les pouvoirs[/s]
?[/citation]

comme le dit Bulle, vous ne pouvez pas escamoter le pouvoir judiciaire.

Surtout en arguant que...

[citation]Je n'allait pas parler du pouvoir judiciaire car il se doit de rester indépendant.[/citation]

Alors, ne parlez pas non plus des pouvoirs législatif et exécutif qui, sauf dans une dictature, *"se doivent de rester indépendants"*, eux aussi.

Donc, si c'est un motif pour ne pas en parler, alors il n'y a plus rien à discuter...

[smile4]

D'ailleurs, je dirais que la question posée est un peu curieuse...

[citation]Le sujet est : "[s]peut on[/s] separer pouvoir legislatif et exécutif ?"[/citation]

"Peut-on" ou "[s]doit-on[/s]" ?

[smile4]

suivant le sens qu'on peut donner à "peut-on".

Par **ciobar**, le **20/12/2012 à 16:18**

Bonjour. merci de votre réponse.

mon premier message était écrit de tête. J'ai retrouvé mon brouillon et ma problematique est la suivante:

Peut on réellement séparer strictement la fonction exécutive et législative ?

Ainsi si je suis vos réponses cette problematique est beaucoup mieux que celle du premier

message et mon devoir s'en retrouve plus correcte.

J'ai aussi été dérouté par ce "peut on" :)

Par **Camille**, le **20/12/2012** à **16:51**

Re,

Ben disons qu'avec une problématique rédigée comme ça, le sujet devient un peu plus conventionnel (sauf pour un dictateur, bien sûr).